

Montant frais de succession...

Par WEIDER, le 11/10/2018 à 07:44

Bonjour,

Une question à laquelle vous allez sans doute pouvoir me répondre, merci par avance.

Ma mère vit ses derniers jours voir tout au mieux dernières semaines...

En patrimoine elle détient un compte bancaire avec 50 000€ dessus (sur lequel j'ai procuration), une maison en usufruit qui me revient (maison de mon père décédé en 2004) et 4 assurances vie qui ne seront pas évoquées lors de l'ouverture du testament

A combien peuvent s'élever les frais de successions ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par Visiteur, le 25/04/2019 à 21:10

Bonjour

Aucun droit de succession, surtout si vous êtes plusieurs. (Abattement 100k€ par enfant).